

POINTS PRATIQUES AU SUJET DU CONTRAT DE FORMATION

- 1) Accéder à un exemplaire de contrat en ligne sur le site de la DGEP.
- 2) Remplir précisément toutes les rubriques du contrat
- 3) Imprimer le contrat de formation en 3 exemplaires
- 4) Faire signer le contrat par les parties concernées
- 5) Envoyer à la DGEP avant le 31 juillet de l'année en cours, le dossier complet, qui doit contenir :
 - les 3 exemplaires signés
 - les documents obligatoires
 - les annexes